

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE MARINGES (LOIRE)**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2024**

**N° 2024/01.05**

L'an deux mil vingt-quatre et le onze janvier à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François DUMONT.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 10 + 4 pouvoirs

Date de convocation : 01/12/2023

**PRÉSENTS** : M. DUMONT François, Mme THEVENON NICOLI Blandine, M. CROZIER Bernard, M. TOINON Alain, Mme CHALANDON Nicole, Mme DOLBAU Marie-Noëlle, M. MALIGEAY Fabien, M. ASSOGBA Guillaume, M. PONCET Jean-Marc, M. GARNIER Philippe.

**EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS** : Mme PELLETIER Catherine (Pouvoir à Mme THEVENON NICOLI Blandine), Mme PENVEN-DE-MARI Marie-Hélène (Pouvoir à Mme CHALANDON Nicole), Mme JOLY Marie-France (Pouvoir à Mme DOLBAU Marie-Noëlle), M. CŒUR Sébastien (Pouvoir à M. CROZIER Bernard).

**Secrétaire élu** : M. ASSOGBA Guillaume.

**Objet de la délibération: RENOUELEMENT BAIL DE CHASSE**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de l'échéance du bail de la chasse établi avec la « Société des Amis Réunis de MARINGES ».

Il donne lecture de la proposition de bail. Il précise que certaines parcelles sont déjà données à la location pour l'activité agricole et que celles-ci ne seront chassables qu'avec l'autorisation des exploitants.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

**RECONDUIT** le bail à la Sté de Chasse,

**FIXE** la location annuelle à 182 €,

**PRÉCISE** que le tarif sera revalorisé chaque année en fonction de l'indice des fermages publié par l'INSEE,

**DONNE TOUT POUVOIR** à Monsieur le Maire pour la signature de toutes pièces se rapportant à cette décision.

Ont signé au registre le maire et la secrétaire de séance.

Pour copie conforme  
François DUMONT,  
Maire



Le secrétaire de séance,  
M. Guillaume ASSOGBA,